

a quelques années, une fondation analogue dans l'intérêt des Canadiens émigrés aux Etats Unis. Malheureusement, cette patriotique entreprise en faveur de nos compatriotes a dû être abandonnée après quelques années. Mgr Goësbriand n'en a pas moins droit à toute notre reconnaissance.

S. ANDRÉ DE KAMOURASKA.—Il y a eu dans cette paroisse, le 30 décembre dernier, une imposante cérémonie, à l'occasion de la bénédiction de trois statues.

La messe a été chantée par Mgr Méthot, du Séminaire de Québec; assisté de M. l'abbé Edouard Roy, de St André, et de M. l'abbé C. O. Gagnon, de l'Archevêché, comme diacre et sous-diacre

Après le sermon donné par M. l'abbé H. Bernier, du Séminaire de Québec, a eu lieu la bénédiction des statues par Mgr Méthot.

Calendrier et Quarante Heures

Janv.		Quarante Heures
Lundi ...	14 S. Hilaire.	
Mardi ...	15 S. Paul.	Couv. S. George.
Merc.....	16 S. Marcel.	
Jeudi.....	17 S. Antoine.	S. Denis
Vend.....	18 Chaire de S. Pierre à Rome.	
Samedi ..	19 S. Canut.	Couv. de Sillery.
Dim.	20 S. Nom de Jésus.	

PETITE CHRONIQUE.

Les catholiques anglais ont ouvert une souscription pour offrir à S. Em. le cardinal Manning, à l'occasion de ses « noées d'argent épiscopales » qui approchent, un témoignage de leur affection et de leur respect.

L'hon. M. Rhodes et M. Forrest ont été élus pour l'Assemblée Législative de Québec : le premier, par Megantic et le second, par l'Assomption.

On vient de publier à Rome le recueil des actes et paroles de Léon XIII émis pour la défense des droits du Saint-Siège.

Les Juifs allemands ne réussiront pas à faire échouer complètement le Panama. Des administrateurs judiciaires viennent d'être placés à côté de M. de Lesseps, à la

tête de la compagnie, et mèneront l'entreprise à bonne fin.

Le divorce du roi Milan, de Serbie, vient d'être condamné par les dernières élections : 500 radicaux sont élus contre 130 libéraux.

Une importante manifestation en faveur de l'indépendance du Saint-Siège, s'est produite dernièrement dans le parlement autrichien. C'est à M. de Zallinger, député catholique, que revient l'honneur de cette manifestation. Voici ses paroles :

« Puis-que M. de Plener, dit le député catholique, a soulevé la question romaine, je tiens à en parler à mon tour. On peut bien la rayer de l'ordre du jour d'un Parlement, mais on ne saurait l'ajourner définitivement. Cette question s'impose de plus en plus, et l'Italie ne saurait compter sur la stabilité tant que la question romaine ne sera pas résolue.

Les catholiques d'Autriche pensent que les droits du Saint-Siège sont imprescriptibles et inaliénables, tout comme le pensent les catholiques d'Allemagne, d'Italie, de France et du monde entier. Aussi, nous autres catholiques d'Autriche, en défendant le trône le plus ancien et le plus légitime de la chrétienté, nous défendons les principes sur lesquels repose le trône de S. M. notre empereur. »

C'est un langage que devrait être capable de tenir tout vrai catholique, le cas se présentant.

Avis de la part des révérends frères Bertho, Bodinier, Augustin, Raoul et Sylvere, membres de l'institut des frères de Saint-Gabriel, qu'ils demanderont au parlement de Québec, à sa prochaine session, à être constitués en corporation, sous le nom d'« Institut des frères de Saint-Gabriel, » pour l'accomplissement de toute œuvre d'éducation et d'instruction.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire les nominations suivantes au Conseil de l'Instruction Publique :

L'honorable Louis François Rodrigue Masson, ci-devant Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en remplacement de l'honorable C. B. de Boucherville, qui a donné sa démission ;

L'honorable François Langelier, C. R., en remplacement de l'honorable juge A. B. Routhier, qui a donné sa démission.